REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Haute-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT DIDIER SUR DOULON

Séance du 21 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un Mars à 10 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROMAGON Hervé, Maire.

Présents: MM RICOUX A, SALLE M, POUGHON C, BERAUD E, EYRAUD C, DELAIR MF, COURTEIX C, GALLIEN R, MOREAUX S, CARTERON C.
Absent:

Secrétaire de séance : Mme RICOUX Annie

N° 2026-01

Objet : Election du Maire

Le Conseil Municipal s'est réuni conformément aux articles L.2121-7 et L .2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Mr SALLE Michel le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide d'élire le maire.

Candidat déclaré : Monsieur ROMAGON Hervé

Nombre de votants : 11
Nombre de suffrages blancs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 9
POUR : 9

A obtenu Monsieur ROMAGON Hervé : 9 voix

Monsieur ROMAGON Hervé est élu Maire

Le candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est déclaré immédiatement installée.

AR Prefecture
043-214301780-20260321-2026_01-DE
Reçu le 26/03/2026

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Haute-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT DIDIER SUR DOULON

Séance du 21 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un Mars à 10 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROMAGON Hervé, Maire.

Présents: MM RICOUX A, SALLE M, POUGHON C, BERAUD E, EYRAUD C, DELAIR MF, COURTEIX C, GALLIEN R, MOREAUX S, CARTERON C.
Absent:

Secrétaire de séance : Mme RICOUX Annie

N° 2026-02

Objet : Nombre d'adjoints

Suite à la mise en place du Maire, il revient au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints. Celui-ci est limité à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit trois adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

- Nombre de votants : 11
- Nombre de suffrages nuls : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 9
- Pour : 8
- Contre : 1

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIDIER S/D (Haute-Loire)

AR Prefecture
043-214301780-20260321-2026_02-DE
Reçu le 26/03/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Haute-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT DIDIER SUR DOULON

Séance du 21 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un Mars à 10 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROMAGON Hervé, Maire.

Présents: MM RICOUX A, SALLE M, POUGHON C, BERAUD E, EYRAUD C, DELAIR MF, COURTEIX C, GALLIEN R, MOREAUX S, CARTERON C.
Absent:
Secrétaire de séance : Mme RICOUX Annie

N° 2026-03

Objet : Election des adjoints

Monsieur le Maire donne connaissance des nouveaux textes de lois concernant l'élection des adjoints. La loi organique N° 2025-443 et la loi N° 2025-444 du 21 mai 2025 étendent le mode de scrutin de liste paritaire pour toutes les communes. La liste doit faire apparaître clairement l'ordre des adjoints.

Liste de candidats déclarée : RICOUX Annie

Nombre de votants	11
Nombre de suffrage blancs	2
Nombre de suffrages exprimés	9
POUR	9

Madame RICOUX Annie est élue 1er adjoint

Monsieur GALLIEN Rémy est élu 2ème adjoint

Madame POUGHON Catherine est élue 3ème adjoint

Les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont déclarés immédiatement installés.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

AR Prefecture
043-214301780-20260321-2026_03-DE
Reçu le 26/03/2026

MAIRIE DE SAINT-DIDIER S/DOULON (Haute-Loire)

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Haute-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT DIDIER SUR DOULON

Séance du 21 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un Mars à 10 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROMAGON Hervé, Maire.

Présents: MM RICOUX A, SALLE M, POUGHON C, BERAUD E, EYRAUD C, DELAIR MF, COURTEIX C, GALLIEN R, MOREAUX S, CARTERON C.
Absent:

Secrétaire de séance : Mme RICOUX Annie

N° 2026-04

Objet : indemnité de fonction des élus

Vu l'article L 2123-20-1 du CGCT
Vu le PV d'installation du conseil municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer aux élus, avec effet immédiat, les indemnités de fonction pour chacun d'eux :

Le Maire, Mr ROMAGON Hervé 28,10% de l'indice maximum de la fonction publique

le 1er Adjoint, Mme RICOUX Annie 10% de l'indice maximum de la fonction publique

le 2ème Adjoint, Mr GALLIEN Rémy 6,50% de l'indice maximum de la fonction publique

le 3ème Adjoint, Mme POUGHON Catherine 6,50% de l'indice maximum de la fonction publique

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

AR Prefecture
043-214301780-20260321-2026_04-DE
Reçu le 26/03/2026

MAIRIE DE SAINT-DIDIER SUR DOULON (Haute-Loire)

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Haute-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT DIDIER SUR DOULON

Séance du 21 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un Mars à 10 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROMAGON Hervé, Maire.

Présents: MM RICOUX A, SALLE M, POUGHON C, BERAUD E, EYRAUD C, DELAIR MF, COURTEIX C, GALLIEN R, MOREAUX S, CARTERON C.
Absent:

Secrétaire de séance : Mme RICOUX Annie

N° 2026-08

OBJET : Délégations de pouvoir consenties au Maire par le conseil municipal

Vu l'Article L2122-22 du CGCT ; modifié,
Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

- ✓ Décider de la conclusion ou de la révision des contrats nécessaires au fonctionnement de la commune :
  - o contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
  - o contrats de maintenance informatique ;
  - o contrats d'entretien ;
- ✓ Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- ✓ Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal soit 1 000 euros ;
- ✓ Fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- ✓ Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal soit 10 000 € ;
- ✓ Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- ✓ Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- ✓ Louer ou mettre à disposition des biens communaux ;
- ✓ Régler les dommages causés à la commune (règlements amiables pour des petits litiges) ;
- ✓ Exercer le droit de préemption urbain ;

Les délégations consenties prennent fin dès l'ouverture de la prochaine campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Nombre de votants	11
Nombre de suffrages exprimés	11
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIDIER DE DOULON (Haute-Loire)

AR Prefecture
043-214301780-20260321-2026_08-DE
Reçu le 26/03/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Haute-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT DIDIER SUR DOULON

Séance du 21 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un Mars à 10 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROMAGON Hervé, Maire.

Présents: MM RICOUX A, SALLE M, POUGHON C, BERAUD E, EYRAUD C, DELAIR MF, COURTEIX C, GALLIEN R, MOREAUX S, CARTERON C.
Absent:

Secrétaire de séance : Mme RICOUX Annie

N° 2026-05

Objet : Conseillers Communautaires

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que pour la commune le nombre de sièges de conseillers communautaires est de deux, et dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés au sein du conseil municipal, suivant l'ordre du tableau à savoir :

-Mr ROMAGON Hervé , Maire

-Mme RICOUX Annie, 1er Adjoint

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIDIER S/DOULON (Haute-Loire)

AR Prefecture

043-214301780-20260321-2026_05-DE
Reçu le 26/03/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Haute-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT DIDIER SUR DOULON

Séance du 21 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un Mars à 10 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROMAGON Hervé, Maire.

Présents: MM RICOUX A, SALLE M, POUGHON C, BERAUD E, EYRAUD C, DELAIR MF, COURTEIX C, GALLIEN R, MOREAUX S, CARTERON C.
Absent:

Secrétaire de séance : Mme RICOUX Annie

N° 2026-07

Objet : délégués au SIE de BRIOUDE SUD/PAULHAGUET

Monsieur le Maire rappelle que le renouvellement du Conseil Municipal issu des élections municipales de 2026 entraîne, comme à l'accoutumée, un renouvellement général des instances délibérantes des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et des Syndicats Intercommunaux ou Mixtes auxquels la commune est adhérente.

Le Syndicat Départemental d'Énergies qui regroupe les 257 communes de la Haute-Loire et dont la commune est donc membre, est composé de 18 Secteurs Intercommunaux d'Énergie (S.I.E.), qui ont à la fois le rôle de représentation des communes et qui permettent des réunions de travail au niveau local.

A cet égard, les statuts du Syndicat prévoient que **chaque commune désigne deux délégué(e)s pour siéger au Secteur Intercommunal d'Énergie auquel elle appartient.** Chaque Secteur constituera ainsi un collège électoral et désignera, en son sein, les délégués au Comité du Syndicat Départemental, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche de 3 communes regroupées dans le Secteur concerné.

La commune de SAINT DIDIER SUR DOULON appartient au Secteur Intercommunal d'Energie de BRIOUDE SUD/PAULHAGUET au sein duquel elle est donc représentée par deux délégué(e)s.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal désignent pour siéger au sein du Secteur Intercommunal d'Énergie de BRIOUDE SUD/PAULHAGUET:

AR Prefecture
043-214301780-20260321-2026_07-DE
Reçu le 26/03/2026

- ✓ **Mr CARTERON Christophe** domicilié 855 Route de Javaugues-La Fage-43440 Saint Didier sur Doulon - téléphone portable : 0679010567 - adresse électronique : carteron-c@hotmail.fr

- ✓ **Mr MOREAU Stéphane** domicilié 1300 Route de la Vernéde-La Vernéde-43440 Daint Didier sur Doulon - téléphone portable : 0672414606 - adresse électronique : st.moreaux@laposte.net

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIDIER S/DOULON (Hte-Loire)

AR Prefecture

043-214301780-20260321-2026_07-DE
Reçu le 26/03/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Haute-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT DIDIER SUR DOULON

Séance du 21 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un Mars à 10 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROMAGON Hervé, Maire.

Présents: MM RICOUX A, SALLE M, POUGHON C, BERAUD E, EYRAUD C, DELAIR MF, COURTEIX C, GALLIEN R, MOREAUX S, CARTERON C.
Absent:

Secrétaire de séance : Mme RICOUX Annie

N° 2026-06

Objet : mise en place des commissions

Monsieur le Maire propose la mise en place des différentes commissions :

Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois

Titulaires : POUGHON Catherine- COURTEIX Christophe
Suppléants : BERAUD Emilie-SALLE Michel

SICTOM

Titulaire : SALLE Michel
Suppléant : RICOUX Annie

CCAS

4 membres élus

POUGHON Catherine
DELAIR Marie-France
BERAUD Emilie
EYRAUD Caroline

4 membres nommés

POMMIER Suzanne
REBILLARD Michèle
GOUIRAN Marie Ange
DESGRUGILLERS Eric

AR Prefecture
043-214301780-20260321-2026_06-DE
Reçu le 26/03/2026

Correspondant défense

ROMAGON Hervé

Commission d'appels d'offres

Mr le Maire : ROMAGON Hervé
Membres Titulaires : RICOUX Annie, GALLIEN Rémy, POUGHON Catherine
Membres Suppléants : CARTERON Christophe, MOREAU Stéphane, COURTEIX Christophe

Syndicat d'Energie BRIOUDE SUD/PAULHAGUET

Titulaire : CARTERON Christophe
Suppléant : MOREAU Stéphane

Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE SAINT-DIDIER S/DOULON (Haute-Loire)

Le Maire,

AR Prefecture

043-214301780-20260321-2026_06-DE
Reçu le 26/03/2026